



Initiales

Maire

DG

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le **5^e** jour du mois de **décembre** de l'an **2016**, à **19 h 30**, à la salle du conseil municipal située au 396, rue Mgr L'Heureux, à Wotton, à laquelle sont présents :

Présences : M. Michel McDuff, conseiller et maire-suppléant
Mme Anouk Wilsey, conseillère
M. Dominique Morin, conseiller
Mme Mathilde Noël, conseillère
Mme Karine Grenier, conseillère
Mme Nicole Gagnon, conseillère

Absence : Mme Katy St-Cyr, mairesse

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Michel McDuff, maire-suppléant, avise les personnes présentes que cette séance est enregistrée pour des fins de rédaction du procès-verbal et afin que le conseil s'y réfère au besoin.

Le maire-suppléant constate le quorum à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Me Katherine Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2016-12-233

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en laissant le point 11 « Informations générales et correspondance diverse » ouvert.

1. Ouverture de la séance

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2016
- 1.3 Adoption du procès-verbal du 29 novembre 2016

2 Administration générale et financement

- 2.1 Adoption des comptes à payer du 16 octobre au 15 novembre 2016
- 2.2 Dépôt des formulaires concernant les intérêts pécuniaires
- 2.3 Détermination du maire suppléant et des membres des comités pour l'année 2017
- 2.4 Renouvellement de l'adhésion à la FQM pour 2017
- 2.5 Renouvellement de l'adhésion à Québec Municipal
- 2.6 Résolution déterminant l'assiette des terrains occupés par les trottoirs en bordure des rues St-Augustin et Mgr L'Heureux
- 2.7 Adoption d'un nouveau contrat de travail pour la directrice générale et secrétaire-trésorière
- 2.8 Demande du Comité des Loisirs de Wotton concernant la Ligue de hockey bottine
- 2.9 Demande du Bar O'Chic central concernant le stationnement du 708, rue St-Jean
- 2.10 Achat de tables pour les salles municipales
- 2.11 Demande d'appui – Équipe féminine de hockey du Collège Édouard-Montpetit
- 2.12 Embauche d'un directeur général et secrétaire-trésorier par intérim
- 2.13 Ajout d'un signataire des chèques de la municipalité

3 Législation

- 3.1 Second avis de motion - Règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal

4 Sécurité publique



Initiales

Maire

DG

- 4.1 Dépôt des rapports incendie
- 4.2 Croix-Rouge canadienne – Renouvellement du service aux sinistrés
- 4.3 Résolution concernant les sommes payées par les municipalités pour la Sûreté du Québec

5 Transport – Voirie

- 5.1 Octroi du contrat de fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2017
- 5.2 Octroi du contrat de fourniture de diésel et d'huile à fournaise pour l'année 2017
- 5.3 Embauche de deux journaliers-opérateurs saisonniers

6 Hygiène du milieu et Environnement

- 6.1 Transport ferroviaire d'hydrocarbures
- 6.2 Partage des redevances issues de l'exploitation des hydrocarbures
- 6.3 Autorisation pour un appel d'offres pour l'achat de bacs à compost

7 Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis
- 7.2 Fin du lien d'emploi avec l'inspectrice en bâtiment et en environnement
- 7.3 Autorisation d'affichage d'un poste – Inspecteur en bâtiment et en environnement
- 7.4 Dossier CPTAQ – Transport Jacques Bissonnette inc.
- 7.5 Reconduction du rôle d'évaluation foncière (triennal 2018-2019-2020)
- 7.6 Terrains à vendre sur la rue Mgr O'Bready – Mandat donné à un courtier immobilier

8 Loisirs et culture

- 8.1 Confirmation d'une commandite de Desjardins et achat de tableau(x) de pointage

9 Rapport des comités et événements à venir.

10 Période de questions (30 minutes maximum)

11 Informations générales et correspondance diverse

- 11.1 Réception d'un montant de 24 000 \$ dans le cadre du PAARRM
- 11.2 Campagne annuelle de sensibilisation sur la violence de l'AFEAS (Première semaine de décembre)
- 11.3 Remerciements de l'Escaouette pour le concert du 26 novembre dernier

12 Levée de la séance

ADOPTÉE

1.2 Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2016

Résolution 2016-12-234

***Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

1.3 Adoption du procès-verbal du 29 novembre 2016

Résolution 2016-12-235

***Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE



Initiales

Maire

DG

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2.1 Adoption des comptes à payer du 16 octobre au 15 novembre 2016

Résolution 2016-12-236

**Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu**

QUE la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes datés entre le 16 octobre au 15 novembre 2016, selon la liste remise aux membres du conseil au montant de **103 470,78 \$**.

ADOPTÉE

2.2 Dépôt des formulaires concernant les intérêts pécuniaires

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et référendums* dans les municipalités, les membres du conseil ont déposé leurs mises à jour du formulaire de déclaration d'intérêts pécuniaires pour l'année 2016.

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne qu'elle n'a pas reçu le formulaire de la mairesse en raison de son absence pour une durée indéterminée. Elle explique qu'elle validera la procédure à suivre avec le MAMOT dans ce genre de situation.

2.3 Détermination du maire suppléant et des membres des comités pour l'année 2017

Résolution 2016-12-237

**Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu**

QUE les personnes suivantes soient désignées pour faire partie des comités suivants et ce, jusqu'au 31 décembre 2017, la mairesse siégeant d'office sur tous les comités :

Élu	Comité	
	Principal responsable	Substitut
Anouk Wilsey	<ul style="list-style-type: none">- Relations de travail (CRT) et ressources humaines- Famille, Aînés et Enfants- Soutien aux projets structurants – fonds local (ancien pacte rural)- Agenda 21- Transbestos	<ul style="list-style-type: none">- Sécurité civile (mesures d'urgence)
Dominique Morin	<ul style="list-style-type: none">- Société de développement- Comité eau et environnement	<ul style="list-style-type: none">- Sécurité civile (mesures d'urgence)- Agenda 21- Site d'enfouissement (LES)
Mathilde Noël	<ul style="list-style-type: none">- Bibliothèque- Comité eau et environnement- Sécurité incendie- Comité consultatif en urbanisme	
Michel McDuff	<ul style="list-style-type: none">- Bâtiments, infrastructures et voirie- Conseil d'administration de la Régie des Trois-Lacs (RIRPTL)- Comité consultatif de la Régie des Trois-Lacs (RIRPTL)- Sécurité Incendie	



Initiales

Maire

DG

	- Sécurité civile (mesures d'urgence)	
Karine Grenier	- Mairesse-suppléante - Accueil des nouveaux arrivants - Comité des Loisirs et Québec en Forme - Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux	- Conseil des maires de la MRC des Sources - Relations de travail (CRT) et ressources humaines - Soutien aux projets structurants – fonds local (ancien pacte rural)
Nicole Gagnon	- Tourisme, Culture et Patrimoine	- Société de développement - Bâtiments, infrastructures et voirie - Comité des Loisirs

ADOPTÉE

2.4 Renouvellement de l'adhésion à la FQM pour 2017

Résolution 2016-12-238

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la municipalité à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) vient à échéance le 31 décembre 2016;

Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu

QUE la municipalité renouvelle l'adhésion à la FQM pour l'année 2017, la facture étant acheminée directement à la MRC des Sources.

ADOPTÉE

2.5 Renouvellement de l'adhésion à Québec Municipal

Résolution 2016-12-239

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à Québec Municipal prend fin le 31 décembre prochain et que ce service fournit une foule d'informations pertinentes aux municipalités;

Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est unanimement résolu

QUE la municipalité renouvelle l'adhésion à Québec Municipal pour l'année 2016 au montant de 280 \$, taxes en sus.

QUE la secrétaire-trésorière adjointe soit autorisée à effectuer le paiement en début janvier 2017.

ADOPTÉE

2.6 Résolution déterminant l'assiette des terrains occupés par les trottoirs en bordure des rues St-Augustin et Mgr L'Heureux

Résolution 2016-12-240

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales*, le conseil approuve par résolution la description du terrain occupé par une voie publique municipale préparée par un arpenteur-géomètre, faite d'après le cadastre en vigueur, et qui appartient à la municipalité en vertu de l'article 247.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE l'arpenteur-géomètre Rolland Deslandes a procédé à une description technique de l'assiette des terrains occupés par les trottoirs en bordure des chemins municipaux, à savoir en bordure des rues suivantes :



Initiales

Maire

DG

- St-Augustin
- Mgr L'Heureux

***Sur proposition de Dominique Morin,
Il est unanimement résolu***

QUE le conseil de la Municipalité de Wotton approuve les descriptions techniques de l'assiette des terrains occupés par les trottoirs en bordure des rues St-Augustin et Mgr L'Heureux, préparées par l'arpenteur-géomètre Rolland Deslandes et visant à déterminer l'assiette des trottoirs en bordure des rues ci-haut décrites, tel qu'il appert d'une copie des descriptions techniques de l'arpenteur-géomètre Rolland Deslandes préparées à Asbestos, les 2 et 3 octobre 2013, respectivement sous ses minutes 7736 et 7739 et jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous la cote « A ».

QU'un avis public sera publié dans le Journal L'Étincelle le 14 décembre et une deuxième publication sera faite après le 60^e jour et au plus tard le 90^e jour qui suit la première publication afin d'informer toute personne qui pourrait prétendre avoir des droits réels sur ces terrains, son droit à une indemnité en compensation de l'extinction des droits réels.

QUE l'original de ces descriptions est déposé au bureau de la municipalité et qu'une déclaration en vertu des articles 73 et 74 de la *Loi sur les compétences municipales* sera déposée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Richmond après la deuxième publication de l'avis public.

ADOPTÉE

2.7 Adoption d'un nouveau contrat de travail pour la directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution 2016-12-241

CONSIDÉRANT QUE les conditions de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Katherine Beaudoin, devaient être réévaluées avant la fin de l'année 2016;

***Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité mandate et autorise la conseillère, Mme Anouk Wilsey, à signer le contrat de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

ADOPTÉE

2.8 Demande du Comité des Loisirs de Wotton concernant la Ligue de hockey bottine

Résolution 2016-12-242

CONSIDÉRANT la demande du Comité des Loisirs pour louer la patinoire du centre multifonctionnel pendant la saison hivernale 207 les mercredis soirs de 18 h à 22 h pour l'activité hockey bottine;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que les demandes d'organismes reconnus concernant la location de la patinoire doivent être interprétées de la même manière que les demandes concernant le terrain de balle durant l'été;

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu***



Initiales

Maire

DG

QUE la municipalité autorise le Comité des Loisirs à utiliser gratuitement la patinoire du centre multifonctionnel les mercredis soirs de 18 h à 22 h pour le hockey bottine durant la saison hivernale 2017.

ADOPTÉE

2.9 Demande du Bar O'Chic central concernant le stationnement du 708, rue St-Jean

Résolution 2016-12-243

CONSIDÉRANT la demande de participation financière du Bar O'Chic central concernant les coûts relatifs au déneigement du stationnement du 708, rue St-Jean;

CONSIDÉRANT QUE les utilisateurs de la salle municipale se stationnent régulièrement dans ce stationnement;

**Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu**

QUE la municipalité participe approximativement au tiers du coût de déneigement et rembourse un montant de 460 \$ au Bar O'Chic Central, sur présentation de la facture totale pour la saison hivernale 2016-2017.

ADOPTÉE

2.10 Achat de tables pour les salles municipales

Résolution 2016-12-244

CONSIDÉRANT les demandes fréquentes des utilisateurs des salles municipales de mettre à jour l'inventaire des tables portatives;

**Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu**

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'achat d'environ vingt (20) tables rectangulaires pour un montant maximal de 5 000 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

2.11 Demande d'appui - Équipe féminine de hockey du Collège Édouard-Montpetit

Résolution 2016-12-245

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier de la wottonnaise, Gabrielle Boisvert, dans le cadre de la participation de son équipe féminine de hockey du Collège Édouard-Montpetit au tournoi international qui se tiendra à Washington (États-Unis) en février 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge important d'encourager les jeunes du milieu à percer et évoluer dans leurs sports respectifs;

**Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu**

QUE la municipalité offre une commandite de 100 \$ afin d'encourager la participation de Mlle Boisvert à ce tournoi.

ADOPTÉE



Initiales

Maire

DG

2.12 Embauche d'un directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

Résolution 2016-12-246

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures afin de combler le poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de Wotton, en raison l'absence de Me Katherine Beaudoin pendant son congé de maternité qui aura lieu de février à décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande la candidate Me Isabelle Dumont, notaire;

***Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité embauche Me Isabelle Dumont à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim afin de remplacer temporairement Me Katherine Beaudoin pendant son congé de maternité.

QUE l'entrée en fonction de Me Dumont soit prévue pour le ou vers le 9 janvier 2017.

QUE le conseil mandate et autorise la conseillère Anouk Wilsey et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de travail à durée déterminée de Me Isabelle Dumont.

ADOPTÉE

2.13 Ajout d'un signataire des chèques de la municipalité

Résolution 2016-12-247

CONSIDÉRANT la mairesse, Katy St-Cyr, sera absente pour une durée indéterminée;

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité autorise la conseillère, Mme Karine Grenier, à signer conjointement avec la directrice générale et secrétaire-trésorière, les chèques de la municipalité à partir de maintenant.

QUE la municipalité informe Desjardins que Mme Grenier sera nommée mairesse-suppléante à partir du 1^{er} janvier 2017.

ADOPTÉE

3 LÉGISLATION

3.1 Second avis de motion - Règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal

Résolution 2016-12-248

AVIS DE MOTION est par la présente donné par **Mathilde Noël** qu'à une séance subséquente un règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal sera adopté.

ADOPTÉE



Initiales

Maire

DG

4 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Dépôt des rapports – incendie

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les rapports incendie reçus pour le mois de novembre 2016 et M. Michel McDuff en fait la lecture.

ADOPTÉE

4.2 Croix-Rouge canadienne – Renouvellement du service aux sinistrés

Résolution 2016-12-249

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile*, la *Loi sur les cités et villes*, le *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

CONSIDÉRANT la municipalité et la CROIX-ROUGE ont signé une entente pour les années 2015-2016-2017;

***Sur proposition de Dominique Morin,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité s'engage à verser une contribution annuelle 2017 à raison de 0.16 \$ par personne sur son territoire.

QUE la municipalité mandate et autorise la mairesse, ou le maire-suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le renouvellement pour l'année 2017.

ADOPTÉE



Initiales

Maire

DG

4.3 Résolution concernant les sommes payées par les municipalités pour la Sûreté du Québec

Résolution 2016-12-250

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue de la MRC Robert-Cliche, par l'entremise de la MRC des Sources, concernant les sommes payées par les municipalités pour la Sûreté du Québec;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE la Municipalité de Wotton informe la MRC des Sources qu'elle ne souhaite pas appuyer la démarche et la demande de la MRC Robert-Cliche.

ADOPTÉE

5 TRANSPORT – VOIRIE

5.1 Octroi du contrat de fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2017

Résolution 2016-12-251

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2017 a été fait;

***Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est unanimement résolu***

QUE, conformément aux résultats de cet appel d'offres, et pour toute l'année 2017, les produits suivants soient achetés aux entreprises ayant présentées les prix les plus bas, et ce, en conformité avec le devis et exigences relatives au processus d'appel d'offres:

- Gravier 0-¾ A : Construction DJL inc.
- Gravier 0-¾ B : Construction DJL inc.
- Pierre concassée MG-112 : Sintra inc.
- Pierre concassée 0-¾ (MG-20A) : Sintra inc.
- Pierre concassée 0-¾ (MG-20B) : Sintra inc.
- Pierre concassée 0-2½ : Sintra inc.
- Pierre concassée 0-½ : Sintra inc.
- Ardoise 0-¾ : Ardoise Kingsbury

ADOPTÉE

5.2 Octroi du contrat de fourniture de diesel et d'huile à fournaise pour l'année 2017

Résolution 2016-12-252

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de diesel et d'huile à fournaise pour l'année 2017 ;

***Sur proposition de Dominique Morin,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité octroie le contrat de fourniture de diesel et d'huile à fournaise pour l'année 2017 au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Énergie Sonic, avec une marge de 0.0029 \$ pour les trois types de produits (huile à fournaise, diesel régulier et diesel hivernal).



Initiales

Maire

DG

QUE la municipalité se donne le droit de s'approvisionner chez un autre fournisseur pour ne pas nuire au bon fonctionnement des activités de la municipalité advenant le cas où les réservoirs seraient vides dû à la négligence du fournisseur.

ADOPTÉE

5.3 Embauche de deux journaliers-opérateurs saisonniers

Résolution 2016-12-253

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour le poste de journalier-opérateur saisonnier;

**Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu**

QUE la municipalité procède à l'embauche des deux candidats suivants aux conditions énumérées :

- M. Jean-Paul Pelletier
 - o Conditions :
 - Fournir à l'employeur son dossier de conduite à jour de la SAAQ avec un résultat satisfaisant selon les critères de l'employeur;
 - Fournir à l'employeur des références professionnelles afin que ce dernier puisse valider certaines informations concernant ses anciens employeurs ou client.
- M. Steve Courtemanche
 - o Conditions :
 - Fournir à l'employeur son dossier de conduite à jour de la SAAQ avec un résultat satisfaisant selon les critères de l'employeur;
 - Fournir à l'employeur la preuve d'obtention du permis classe 3 (transmission manuelle).

QUE les conditions de travail, notamment en ce qui concerne la période de probation, soient celles prévues à la convention collective des employés de la Municipalité de Wotton.

QUE les employés réguliers de la voirie soient autorisés à admettre à bord des véhicules lourds appartenant à la municipalité M. Steve Courtemanche, si ce dernier le désire et à titre de passager, afin qu'il prenne connaissance du fonctionnement des trajets de déneigement, et ce, même s'il n'est pas encore détenteur du permis classe 3, ce temps n'étant évidemment pas du temps rémunéré par la Municipalité de Wotton à M. Courtemanche.

ADOPTÉE

6 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Transport ferroviaire d'hydrocarbures

Résolution 2016-12-254

CONSIDÉRANT QUE la tragédie ferroviaire qui est survenue à Lac-Mégantic le 6 juillet 2013 et qui a entraîné le décès de 47 personnes, décès qui auraient pu être évités selon le rapport du coroner qui s'est penché sur la catastrophe;

CONSIDÉRANT QUE, trois ans plus tard, le drame humain, économique et écologique persiste et persistera encore longtemps;

CONSIDÉRANT les demandes des élus et des citoyens de Lac-Mégantic pour la construction d'une voie de contournement;



Initiales

Maire

DG

CONSIDÉRANT QUE les élus de la Municipalité de Nantes réclament, comme de nombreuses autres municipalités, le renforcement de la législation en matière de sécurité ferroviaire ainsi que l'ajout d'inspecteurs ayant plein pouvoir et autorité pour agir en cas de situation dangereuse pour la population;

CONSIDÉRANT QUE les sociétés ferroviaires comptent reprendre d'ici peu le transport d'hydrocarbures dans la région;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la région méganticoise restent inquiets par rapport à la sécurité de ce transport, vu l'état inadapté de l'infrastructure au type de matières transportées et aux volumes croissants;

CONSIDÉRANT le transport ferroviaire d'hydrocarbures sur la Rive-Sud de Montréal en direction des installations de la compagnie Kildair à Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux de la Rive-Sud de Montréal ont mis sur pied le Comité directeur sur le transport des matières dangereuses et que celui-ci réclame d'accélérer le retrait des wagons DOT-111, de rétablir le financement pour la sécurité ferroviaire et de déployer les efforts requis pour sensibiliser le public aux enjeux liés au transport des matières dangereuses;

CONSIDÉRANT QU'également le projet de la société Chaleur Terminals qui prévoit que 220 wagons-citernes de pétrole bitumineux en phase 1 dès 2017, 350 en phase 2, sillonneront chaque jour le territoire québécois sur des centaines de kilomètres, traversant le cœur de plusieurs municipalités et de multiples cours d'eau, jusqu'à Belledune au Nouveau-Brunswick;

CONSIDÉRANT QU'à l'appel des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, de nombreuses municipalités du Québec ont adopté une résolution réclamant un moratoire et un BAPE sur le projet de Belledune;

CONSIDÉRANT QUE les politiques fédérales en matière de sécurité ferroviaire depuis le début des années 1990 ont favorisé l'autoréglementation de la gestion de la sécurité de l'industrie ferroviaire en ce qui concerne les risques inhérents au réseau de transport, ce qui a entraîné une nette détérioration de la sécurité de nombreux accidents, déraillement et tragédies;

CONSIDÉRANT QUE les sociétés pétrolières comptent augmenter le transport d'hydrocarbures, indépendamment du fait que de nouveaux oléoducs soient construits ou non;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'examiner, dans une perspective globale, les nombreux enjeux que présente le transport ferroviaire d'hydrocarbures du point de vue de la sécurité dans le but d'établir une démarche commune des municipalités québécoises;

***Sur proposition de Dominique Morin,
Il est unanimement résolu***

QUE la Municipalité de Wotton demande à la Fédération québécoise des municipalités:

- D'exiger du gouvernement du Canada, l'abandon de sa politique favorisant l'autoréglementation de la gestion sécuritaire de l'industrie ferroviaire ainsi que la mise en place d'un cadre juridique contraignant pour le transport ferroviaire d'hydrocarbures et l'affectation conséquente des ressources nécessaires à son application efficace;
- D'exiger du gouvernement du Canada, le retrait immédiat des wagons DOT-111, la transmission aux municipalités, en temps réel, de tous les renseignements relatifs au transport des matières dangereuses sur les territoire, la réduction de la vitesse des convois dans toutes les zones urbaines ou péri-urbaines et la présence de deux employés en tout temps à bord de tous les convois de matières dangereuses;



Initiales

Maire

DG

- D'exiger du gouvernement du Québec, la tenue immédiate d'un BAPE sur les projets de transport ferroviaire d'hydrocarbures en sol québécois et l'adoption immédiate d'un moratoire complet sur de tels projets d'ici le rapport du BAPE;
- De soutenir activement les revendications et demandes des municipalités québécoises en matière de sécurité ferroviaire et d'inviter ses municipalités membres à faire de même;
- D'organiser un colloque national sur les enjeux liés au transport ferroviaire d'hydrocarbures afin d'élaborer une stratégie commune à l'ensemble des municipalités québécoises et d'établir ensemble un programme de demandes visant à assurer la sécurité des régions traversées par les convois.

ADOPTÉE

6.2 Partage des redevances issues de l'exploitation des hydrocarbures

Résolution 2016-12-255

CONSIDÉRANT QUE les municipalités québécoises sont à la recherche de nouvelles sources de financement par suite des nombreuses coupures imposées par le gouvernement du Québec depuis les vingt dernières années pendant même qu'elles se voyaient imposer de nouvelles responsabilités par les gouvernements qui se sont succédés au cours de cette période;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a fait miroiter aux élus municipaux la possibilité qu'une partie des éventuelles redevances pouvant découler de l'exploitation des hydrocarbures dans leur territoire leur revienne directement;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a déposé en juin dernier un projet de loi sur les hydrocarbures qui concrétise cette possibilité, bien qu'il se réserve le droit de déterminer, par règlement, le montant et la répartition desdites redevances;

CONSIDÉRANT QUE l'état des connaissances montre que le développement de la filière des hydrocarbures dans une communauté y entraîne de nombreux problèmes économiques et sociaux, dont une forte augmentation du coût de la vie pour la majorité des résidents, qui, par ailleurs, ne bénéficieront pas des retombées du développement;

CONSIDÉRANT QUE pour les communautés concernées, les retombées économiques et sociales d'un tel développement, comme la création d'emplois locaux, sont négligeables et que les redevances offertes ne compenseront jamais les conséquences négatives du développement;

CONSIDÉRANT QU'un tel développement entraîne des divisions au sein des communautés et des conflits sociaux et interpersonnels importants, comme le montre déjà l'expérience de Gaspé et de Port-Menier;

CONSIDÉRANT QU'un tel développement dans une communauté entraînerait également des divisions profondes avec les communautés voisines qui ne souhaitent pas un tel développement sur leur territoire et qui en subirait néanmoins les inconvénients et les risques;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement de la filière des hydrocarbures compromet le développement durable et pérenne de nos communautés, mettant en péril les activités agricoles, touristiques, récréotouristiques et de la pêche qui sont à la base du développement des municipalités où l'exploration, l'exploitation et le transport des hydrocarbures sont susceptibles de se produire;

CONSIDÉRANT QUE le développement de la filière des hydrocarbures dans nos communautés est susceptible de mettre en péril l'environnement, les sources d'eau potable et la santé des résidents;

CONSIDÉRANT QUE le développement de la filière des hydrocarbures est incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;



Initiales

Maire

DG

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES liée au développement de la filière des hydrocarbures auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;

CONSIDÉRANT QUE l'approche du développement des communautés locales par la filière des hydrocarbures repose sur une vision à court terme et déséquilibré du développement économique et social;

***Sur proposition de Dominique Morin,
Il est unanimement résolu***

QUE la Municipalité de Wotton demande à la Fédération québécoise des municipalités:

- De ne pas cautionner une telle approche au développement pour les communautés locales qu'elle représente;
- De rejeter sans compromis la source de financement des municipalités québécoises que constituent les redevances issues de l'exploitation des hydrocarbures;
- De faire connaître publiquement son opposition à cette source de financement pour les municipalités québécoises;
- De déposer un mémoire à cette fin lors de l'étude du projet de loi sur les hydrocarbures;
- D'organiser un colloque national où seront discutés les enjeux du développement de la filière des hydrocarbures fossiles pour les municipalités québécoises.

ADOPTÉE

6.3 Autorisation pour un appel d'offres pour l'achat de bacs à compost

Résolution 2016-12-256

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wotton envisage fournir le bac à compost aux immeubles desservis par le service de collecte des matières résiduelles;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE le conseil mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres pour l'achat desdits bacs.

ADOPTÉE

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis

Une liste des permis et certificats émis est déposée représentant treize (13) permis pour une valeur totale des travaux de 440 300 \$.

7.2 Fin du lien d'emploi avec l'inspectrice en bâtiment et en environnement

Résolution 2016-12-257

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu***

QUE l'employeur, la Municipalité de Wotton, met fin au lien d'emploi avec Mme Hélène Ménard, inspectrice en bâtiment et en environnement, en date du 16 décembre 2016.



Initiales

Maire

DG

QUE le conseil autorise la secrétaire-trésorière adjointe à procéder au paiement des vacances dues au 16 décembre 2016 et des heures accumulées.

QUE le conseil mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le document de transaction et quittance à cet effet.

ADOPTÉE

7.3 Autorisation d'affichage d'un poste – Inspecteur en bâtiment et en environnement

Résolution 2016-12-258

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu***

QUE le conseil mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'affichage d'un poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement.

ADOPTÉE

7.4 Dossier CPTAQ – Transport Jacques Bissonnette inc.

Résolution 2016-12-259

CONSIDÉRANT QUE Transports Jacques Bissonnette inc. est propriétaire de l'immeuble (terrain et bâtiments) connu et désigné comme étant une partie du lot 24, du rang 4, du cadastre du canton de Wotton et possédant une superficie totale approximative de 9 764,82 mètres carrés.

CONSIDÉRANT QUE Transports Jacques Bissonnette inc. s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin que cette dernière autorise la subdivision du terrain et son lotissement, tel que décrit au point 2 de la demande d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE Transports Jacques Bissonnette inc. s'adresse à la CPTAQ afin que cette dernière autorise l'usage industriel contraignant, tel que décrit au point 2 de la demande d'autorisation;

CONSIDÉRANT QU'UN droit s'applique puisqu'il est déclaré par le propriétaire, que les bâtiments industriels (dont celui du ministère des Transports) étaient présents avant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) et qu'il serait difficile de rétablir la qualité des sols à un niveau de culture ou de production à cause du risque de contamination;

CONSIDÉRANT QUE le lot 24-P, du rang 4 du cadastre du canton de Wotton est situé dans la zone agricole permanente connue comme étant la zone Ar-2 selon le zonage municipal en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la subdivision du terrain n'aurait pas d'impact négatif sur les activités agricoles environnantes actuelles étant donné les caractères industriels et commerciaux actuels;

CONSIDÉRANT QUE l'usage industriel contraignant proposé par le propriétaire du terrain n'aurait pas d'impact négatif sur les activités agricoles environnantes actuelles étant donné les caractères industriels et commerciaux actuels;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété est l'une des dernières propriétés possédant les services d'égout et d'aqueduc de la municipalité.

***Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est unanimement résolu***



Initiales

Maire

DG

QUE la Municipalité de Wotton informe la CPTAQ que la demande d'autorisation présentée par Transports Jacques Bissonnette en deux volets n'a pas d'impact majeur sur l'agriculture présente puisque les possibilités d'utilisation des lots séparés mentionnés sont directement en lien avec les usages industriels et commerciaux du passé et actuels.

QUE la Municipalité de Wotton croit que le fait d'autoriser la présente demande n'ajouterait pas de contraintes supplémentaires en matière environnemental pour les établissements de production animale environnants

QUE la Municipalité de Wotton signale à la CPTAQ son intention d'enclencher les démarches de modification de zonage et d'affectation auprès de la MRC des Sources pour l'ajout d'une nouvelle zone s'y conformant.

QUE, suite aux recommandations de l'inspectrice en bâtiment et environnement et pour les raisons mentionnées ci-dessus, la Municipalité de Wotton recommande à la CPTAQ d'autoriser la présente demande de subdivision pour le lot mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

7.5 Reconduction du rôle d'évaluation foncière (triennal 2018-2019-2020)

Résolution 2016-12-260

CONSIDÉRANT la lettre reçue de la firme d'évaluateurs de la MRC des Sources, J.P. Cadrin et Ass. demandant à la Municipalité de Wotton de se prononcer sur une reconduction ou une équilibrage du rôle 2018-2019-2020;

CONSIDÉRANT leur recommandation de reconduire le rôle d'évaluation pour une période de trois (3) ans à partir de 2018;

CONSIDÉRANT QUE tel que mentionné par cette firme, le fait de reconduire le rôle 2018-2019-2020 n'apporterait aucun préjudice défavorable aux différents types de propriétés puisque le rôle actuel est relativement en équilibre dans les différents secteurs de la municipalité;

***Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu***

QUE le conseil confirme à la firme J.P. Cadrin et Ass. qu'il désire reconduire le rôle pour une période de trois (ans) à partir de 2018.

ADOPTÉE

7.6 Terrains à vendre sur la rue Mgr O'Bready - Mandat donné à un courtier immobilier

Résolution 2016-12-261

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wotton souhaite promouvoir ses terrains vacants situés sur la rue Mgr O'Bready;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Karine Grenier a rencontré deux agences de courtage immobilier;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière recommande au conseil de donner le mandat à l'agence de courtage REMAX, via la courtière Mme Manon Carrier;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE le conseil confirme le mandat de courtage immobilier avec Mme Manon Carrier de l'agence REMAX.

QUE autorise la conseillère Karine Grenier à signer tout document en lien avec ce contrat.



Initiales

Maire

DG

QUE les prix déterminés auxquels les terrains seront affichés respectent les modalités de la résolution 0208-118 adoptée le 5 août 2002 par le conseil siégeant à cette époque.

ADOPTÉE

8 LOISIRS ET CULTURE

8.1 Confirmation d'une commandite de Desjardins et achat de tableau(x) de pointage

Résolution 2016-12-262

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire procéder à l'achat d'un tableau de pointage pour le terrain de balle puisque celui qui s'y trouve actuellement ne peut pas être réparé, ainsi qu'un autre à la patinoire du centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins des Sources accepte de verser une commandite au montant de 2 000 \$ pour contribuer à l'achat du tableau qui sera situé au terrain de balle;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont déposé des soumissions à cet effet;

5 pour : 1 contre
Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est majoritairement résolu

QUE la municipalité confirme l'achat d'un tableau de pointage (10 x 4 pieds) pour le terrain de balle au montant approximatif de 8 590,60 \$, transport et installation inclus, mais taxes en sus, à l'Agence Francyne Caron, ainsi qu'un autre pour la patinoire du centre multifonctionnel (8 x 3 pieds) au montant de 7 308,40 \$, transport et installation inclus, mais taxes en sus.

ADOPTÉE

9 RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés pendant le mois.

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les personnes présentes à poser des questions. Cette période de question est d'une durée maximale de trente (30) minutes.

11 INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CORRESPONDANCE DIVERSE

Les membres du conseil prennent connaissance des informations générales et des correspondances diverses.

11.1 Réception d'un montant de 24 000 \$ dans le cadre du PAARRM

11.2 Campagne annuelle de sensibilisation sur la violence de l'AFEAS (Première semaine de décembre)

11.3 Remerciements de l'Escaouette pour le concert du 26 novembre dernier

12 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2016-12-263



Initiales

Maire

DG

*Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu*

QUE la séance soit levée à 20 h 40.

ADOPTÉE

Michel McDuff,
Maire-suppléant

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière